

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 22 FEVRIER 2019 COMPTE RENDU

AFFAIRE N°1 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - COMMISSIONS MUNICIPALES Désignation des membres - Modification

A la suite de la démission de Madame Floriane MONTENAY, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant pour siéger au sein de la deuxième commission

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°2 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - CONSEILS D'ÉCOLES DES ÉCOLES Désignation des représentants du Conseil Municipal - Modification

A la suite de la démission de Madame Floriane MONTENAY, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant pour siéger aux Conseils d'Écoles des Écoles primaires "Paule HUMBERT et l'ALMANARRE"

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°3 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Collèges et Lycées - Désignation des représentants de la Commune au sein du Conseil d'Administration - Modification

A la suite de la démission de Madame Floriane MONTENAY, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant titulaire pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Lycée professionnel du Golf Hôtel

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°4 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - PORTS - SAINT-PIERRE - AYGUADE - LA CAPTE - AUGUIER - Désignation des membres des Conseils d'Exploitation des Régies à autonomie financière - Modification

A la suite de la démission de Madame Floriane MONTENAY, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant suppléant pour siéger au sein des Conseils d'Exploitation des Ports SAINT-PIERRE - AYGUADE - LA CAPTE - AUGUIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°5 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - PARC NATIONAL DE PORT CROS - Désignation des représentants de la Commune d'Hyères - Modification

A la suite de la démission de Madame Floriane MONTENAY, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau membre suppléant au sein du Conseil d'Administration du Parc National de Port-Cros

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°6 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes

Dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet du budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique doit être présenté. C'est l'objet de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°7 - DIRECTION PRÉVENTION, SÉCURITÉ ET ACTIVITÉS RÉGLEMENTÉES - DEVELOPPEMENT DURABLE - Rapport 2018 sur la situation en matière de développement durable de la commune d'Hyères - Communication au Conseil Municipal.

La loi Grenelle 2 prescrit aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport est présenté préalablement aux débats sur le projet de budget.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°8 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers Rapport d'Orientations Budgétaires 2019.

Il convient, conformément à la loi, de tenir un débat d'orientation budgétaire, avant le vote du budget primitif 2019, sur la base d'un rapport visant à informer sur la situation financière de la collectivité et à présenter les orientations budgétaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N°9 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORTS - Port d'Hyères
(Saint-Pierre) - Rapport d'Orientations Budgétaires 2019.**

Le Rapport sur les Orientations Budgétaires vise à présenter des éléments factuels permettant d'alimenter le débat et donne aussi une tendance sur les orientations tant en termes de fonctionnement que d'investissement pour le budget à venir.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N°10 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORTS - Port de
L'Aiguade - Rapport d'Orientations Budgétaires 2019**

Le rapport sur les Orientations Budgétaires vise à présenter des éléments factuels permettant d'alimenter le débat et donne aussi une tendance sur les orientations tant en termes de fonctionnement que d'investissement pour le budget à venir.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N°11 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORTS - Port de La
Capte - Rapport d'Orientations Budgétaires 2019**

Le rapport sur les Orientations Budgétaires vise à présenter des éléments factuels permettant d'alimenter le débat et donne aussi une tendance sur les orientations tant en termes de fonctionnement que d'investissement pour le budget à venir.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N°12 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORTS - Port Auguier
Rapport d'Orientations Budgétaires 2019**

Le rapport sur les Orientations Budgétaires vise à présenter des éléments factuels permettant d'alimenter le débat et donne aussi une tendance sur les orientations tant en termes de fonctionnement que d'investissement pour le budget à venir.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°13 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Débat sur les orientations budgétaires 2019.

Il convient, conformément à la loi, de tenir un débat d'orientation budgétaire avant le vote du budget primitif 2019.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°14 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Avances sur subventions aux associations - Complément d'attribution - Année 2019.

Il est proposé d'attribuer des avances sur subventions à cinq associations dont les dossiers n'étaient pas complets jusqu'alors.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°15 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Renouvellement d'agrément pour l'accueil de personnes en service civique.

Par délibération N°20 en date du 20 novembre 2015, le Conseil Municipal a autorisé le recours au dispositif du service civique.

L'objectif premier du dispositif est d'encourager l'implication du jeune citoyen dans la vie locale tout en lui offrant l'opportunité d'évoluer dans un milieu professionnel et d'acquérir une expérience valorisante.

Depuis 2015, la Ville a eu recours à ce type d'engagement dans divers services. Ainsi vingt cinq missions ont pu se concrétiser, principalement dans les secteurs de la Politique de la Ville et de la Culture. Le maintien de ce dispositif au sein de la collectivité est subordonné à l'obtention du renouvellement de l'agrément délivré par l'Agence de Service Civique, rattachée au Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, pour une période de trois ans à compter d'avril 2019.

Il est proposé de maintenir le recours au dispositif du service civique au sein des services municipaux et d'autoriser M. le Maire à solliciter le renouvellement de l'agrément.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°16 - EVENEMENTIEL - Saison artistique 2017-2018 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de co-organisation entre la S.A. CDTH et la Commune

Le conseil municipal a autorisé la signature par Monsieur le Maire d'une convention définissant, dans le cadre de l'exploitation du Casino des Palmiers, les modalités de co organisation entre la SA CDTH et la commune de la saison artistique 2017-2018. Cette co organisation permet à la SA CDTH de bénéficier d'un crédit d'impôt.

La Direction Générale des Finances Publiques a modifié le modèle de la convention et le bénéfice du crédit d'impôt est soumis au respect de cette trame.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué de signer la convention modifiée entre la S.A. CDTH et la commune pour la saison artistique 2017- 2018.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°17 - EVENEMENTIEL - Convention de partenariat avec le lycée professionnel du Golf Hôtel

Le lycée professionnel du Golf Hôtel a proposé à la commune la signature d'un partenariat permettant aux élèves de mettre en pratique les acquis de leur formation en milieu professionnel. Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire de signer la convention de partenariat.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°18 - CULTURE ET PATRIMOINE - « C'est mon patrimoine ! » - Demande de subvention à l'État - Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes - Côte D'Azur

Un stage « C'est mon patrimoine ! » est organisé en août 2019 par le service Patrimoine et le service Politique de la ville (PRE) pour un montant prévisionnel de 3 400€ et pour lequel il est proposé de solliciter une subvention de 1 400€ ou la plus élevée possible auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N°19 - CULTURE ET PATRIMOINE - Convention Ville d'art et d'histoire -
Demande de subvention à l'État - Ministère de la Culture - Direction Régionale
des Affaires Culturelles Provence-Alpes - Côte D'Azur**

Certaines dépenses des « Villes d'art et d'histoire » peuvent être subventionnées.
Pour 2019, il est prévu trois actions :

- la création et l'impression de documents de communication (4 « Rendez-vous », 3 « focus », des « Explorateurs »)
- les ateliers du Patrimoine jeunesse et scolaires
- des actions de médiation tous publics

pour un montant prévisionnel TTC de 17 900 €, pour lesquelles il est proposé de solliciter une subvention de 8 150 €, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence Alpes – Côte d'Azur.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N°20 - CULTURE ET PATRIMOINE. Collégiale Saint-Paul. Collection
d'ex -voto. Travaux de restauration et d'exposition de mise en valeur. Demande
de subvention à la Région Sud**

Des travaux de restauration et d'exposition de mise en valeur de la collection d'ex-voto d'un coût prévisionnel de 250 000 € sont prévus en 2019. Il s'agit de solliciter de la Région Sud une subvention de 200 000 €, soit 80% du montant HT prévisionnel des travaux

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N°21 - COMMANDE PUBLIQUE - CULTURE ET PATRIMOINE - MUSÉE - LA
BANQUE - Emballage, transport et accrochage d'œuvres d'art des œuvres du
Musée des Cultures et du Paysage d'Hyères pour le parcours permanent
Mise en appel d'offres ouvert**

Afin d'assurer la protection et l'installation des œuvres d'art dans le nouveau musée, il convient, dès à présent, de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert afin d'assurer le conditionnement, le transport et l'installation d'œuvres de collections publiques et privées concernant les œuvres du parcours permanent qui seront déposées à la Banque, Musée des Cultures et du Paysage d'Hyères, dans le cadre de son inauguration prévue le 21 septembre 2019.

Le projet de dossier de consultation des entreprises est consultable au service de la Commande Publique.

ADOPTÉE PAR 31 VOIX

**14 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Michel PELLEGRINO, Madame Danièle ANFONSI,
Monsieur Jean DONZEL, Monsieur Patrice FALLOT, Monsieur Eric FELTEN,
Monsieur Jean-louis BANES, Madame Marie-Laure COLLIN,
Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Jean-Michel EYNARD TOMATIS,
Monsieur Yves KBAIER, Monsieur William SEEMULLER,
Madame Brigitte DEL PERUGIA.**

AFFAIRE N°22 - ASSURANCES - Demande d'indemnisation des frais engagés pour les opérations de nettoyage des plages hyéroises polluées par les hydrocarbures - Autorisation à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches auprès des assureurs des deux navires

A la suite de la collision entre le navire "Ulysse" et le porte-containers "Le Virginia" au large du Cap Corse le 7 octobre 2018, certaines plages et plus particulièrement celle de la façade nord de l'île de Porquerolles ont été touchées par l'arrivage d'hydrocarbures.

La cellule de crise communale a été activée et le Plan Communal de Sauvegarde, déclenché. Des chantiers de dépollution ont été organisés à partir du 19 octobre, dans l'attente de l'intervention de la société LE FLOCH ENVIRONNEMENT qui a pris le relais des équipes communales le 26 octobre au soir.

Ces opérations de nettoyage réalisées en respectant les consignes de l'Etat, ont engendré des frais pour la commune qui a du prendre en charge les repas des participants aux chantiers ainsi que l'hébergement des militaires de l'UIISC7 pour une nuit à l'IGESA, les coûts des équipements de protection individuelle (masques, gants, combinaisons...), du matériel nécessaire (râteaux, pelles,..) plus les heures du personnel communal.

Il est proposé d'habiliter Monsieur le Maire à présenter la demande d'indemnisation des frais engagés par la commune auprès des assureurs des deux navires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°23 - DIRECTION EDUCATION JEUNESSE - Convention relative à la mise en place d'un nouveau projet éducatif territorial (PEDT)

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, il est proposé de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer un nouveau PEDT (Projet EDucatif Territorial) pour les années scolaires 2018 à 2021.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°24 - COMMERCE - Désignation du directeur de la régie personnalisée pour la gestion de l'Office de Commerce et de l'Artisanat.

Il est proposé de nommer Mme Sarah VERNALE directrice de l'OCAH pour succéder à Mme Myriam BIVILLE.

ADOPTÉE PAR 43 VOIX

2 ABSTENTIONS : Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA

AFFAIRE N°25 - COMMERCE - Avenant à la convention d'assistance à la gestion entre la Ville d'Hyères les Palmiers et la régie personnalisée dénommée « Office du Commerce et de l'Artisanat » - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant à la convention.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention en vue de compléter les domaines d'assistance et de prévoir l'équipement du nouveau local qui sera situé place Clemenceau.

ADOPTÉE PAR 43 VOIX

2 ABSTENTIONS : Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA

AFFAIRE N°26 - HABITAT - Opération Cœur de Ville (OPAH-RU 2012/2018). Seizième demande de remboursement auprès du Conseil Régional de Provence - Alpes - Côte d'Azur pour les aides régionales avancées par la Commune auprès des propriétaires privés.

Le Conseil Régional est sollicité en remboursement pour un montant de 19 124 € au titre de deux dossiers agréés et payés, dans le cadre de l'opération Cœur de Ville 2012 – 2018.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°27 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Lancement de la procédure de désaffectation et déclassement d'une partie du Domaine Public Communal Place Maréchal Joffre

Dans le cadre de la vente d'une partie de la place Joffre à la société SNC Kaufman and Broad, il convient au vu de son classement dans le domaine Public de la Commune, d'approuver le déclassement de certains volumes et d'organiser une enquête publique préalable.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°28 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Lancement de la procédure de désaffectation et déclassement d'une partie du Domaine Public Communal
Traverse du Gapeau

Dans le cadre du projet de l'échange de deux voies entre la Commune et l'indivision DECUGIS, il convient au vu du classement dans le Domaine Public de la Commune, de la voie dénommée «Traverse du Gapeau », d'organiser une enquête publique préalable.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°29 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - 5567 route de Pierrefeu -
Acquisition de terrain de Mme UNVOAS - Parcelles C n° 1, 2, 8 et 9

Madame Isabelle UNVOAS, propriétaire d'une propriété dénommée Les Etangs de Sauvebonne, sise 5567 route de Pierrefeu, correspondant aux parcelles cadastrées Section C n° 1, 2, 8 et 9, pour une surface totale de 105 736 m², a proposé de vendre à la Commune cette propriété.

Dans le but de préserver cet espace naturel, il est proposé d'approuver l'acquisition de cette propriété au prix de 460.000 €.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°30 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE -
L'AYGUADE Aliénation du bien situé 11 Rue des Hirondelles cadastré section IM
n° 0183 formant le lot n° 58 au profit de SCI TOMJI

Par délibération n°20 du 14 septembre 2018, la Commune a approuvé la vente à la SCI Tomji de la parcelle cadastrée section IM n°0183 correspondant au lot n°58 du lotissement communal de l'Ayguade, situé 11, Rue des Hirondelles dont elle est emphytéote. Or, à la suite d'un problème de financement, la vente n'a pu se concrétiser avant la date du 25 janvier 2018, date à laquelle expirait l'offre de prix de la Commune. La présente délibération annule et remplace la délibération n°20 du 14 septembre 2018.

Cette vente aura lieu moyennant le prix principal de CENT SOIXANTE QUINZE MILLE EUROS (175 000,00 €) s'entendant net pour la Commune qui sera versé intégralement par l'acquéreur le jour de sa réitération par acte notarié, laquelle devra intervenir au plus tard le 25 avril 2019.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N°31 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE -
La BERGERIE - Aliénation du bien situé 23 Avenue de la Sablière cadastré section
EX n° 0048 formant le lot n° 12 au profit de la SCI L'Oustaou de la Mar**

Par délibération n°21 du 14 septembre 2018, la Commune a approuvé la vente à la SCI Oustaou de la Mar de la parcelle cadastrée section EX n°0048 correspondant au lot n° 12 du lotissement communal de la Bergerie, situé 23, Avenue de la Sablière dont elle est emphytéote. Or, à la suite d'un problème de financement, la vente n'a pu se concrétiser avant la date du 25 Janvier 2019, date à laquelle expirait l'offre de prix de la Commune. La présente délibération annule et remplace la délibération n°21 du 14 septembre 2018.

Cette vente aura lieu moyennant le prix principal de TROIS CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLE EUROS (378 000,00 €) s'entendant net pour la Commune qui sera versé intégralement par l'acquéreur le jour de sa réitération par acte notarié, laquelle devra intervenir au plus tard le 25 avril 2019.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N°32 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE -
La CAPTE - Aliénation du bien situé 14 Avenue de la Badine cadastré section ET
n° 0073 formant le lot n° 209 au profit de Monsieur CREBESSEGUE Moïse**

Conformément à la procédure de vente définie par la délibération n° 2 du 6 juin 2014, Monsieur CREBESSEGUE Moïse a manifesté son intention d'acquérir la pleine et entière propriété du lot n° 209 du Lotissement Communal de LA CAPTE, situé 14 Avenue de la Badine, cadastré section ET n° 0073 dont il est emphytéote jusqu'au 31 Décembre 2020 en vertu d'un bail emphytéotique en vigueur depuis le 1er janvier 1951. La parcelle de 217 m² supporte une maison d'une superficie de 47m² environ.

Cette vente aura lieu moyennant le prix principal de CENT QUARANTE MILLE EUROS (140 000,00 €) s'entendant net pour la Commune

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°33 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - LA CAPTE - Aliénation du bien situé 27Bis Avenue de la Badine cadastré section EV n° 0066 formant le lot n° 155 du lotissement au profit de la SCI Pierre du Sud

Conformément à la procédure de vente définie par la délibération n° 2 du 6 juin 2014, la SCI Pierre du Sud a manifesté son intention d'acquérir la pleine et entière propriété du lot n° 155 du Lotissement Communal de la CAPTE, situé 27 Bis Avenue de la Badine, cadastré section EV n° 0066 dont elle est emphytéote jusqu'au 31 Décembre 2021 en vertu d'un bail emphytéotique en vigueur depuis le 1er janvier 1952. Le lot de 261 m² supporte une maison de 72 m² environ et un garage de 12 m².

Cette vente aura lieu moyennant le prix principal de DEUX CENT QUARANTE HUIT MILLE CINQ CENTS EUROS (248 500,00 €)

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°34 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - LA CAPTE - Parcelle cadastrée section EV n° 0280 formant le lot n° 279 - M. et Mme VINCENT Pierre - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée

M. et Mme VINCENT Pierre sont titulaires d'un bail emphytéotique conclu pour une durée de 70 ans à compter du 1er janvier 1960 sur un terrain formant le lot n° 279 du lotissement communal de la CAPTE. La parcelle cadastrée section EV n°0280 fait une superficie de 371 m² et se situe au 65 Avenue de l'Arrogante. Elle supporte une construction à usage d'habitation ayant fait l'objet de travaux de surélévation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut l'Adjoint Délégué à la Gestion Foncière et Domaniale à signer l'avenant de prolongation de durée au Bail Emphytéotique.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°35 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Chemin du Plan du Pont - Demande de constitution d'une servitude de passage de câbles électriques sur un terrain communal - Parcelle BO n°0011

Afin de permettre la surveillance, l'entretien et la réparation de 3 câbles électriques souterrains, la Commune de Hyères, propriétaire, constitue au profit de la société Enedis, une servitude de passage, grevant la parcelle cadastrée Section BO n° 0011, sise Chemin du Plan du Pont, sur une emprise de 330 m² moyennant la somme de 20 €.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N°36 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Chemin des Borrels -
Demande de constitution d'une servitude de passage de câbles électriques et pose
d'un coffret sur un terrain communal - Parcelle D n°2649**

Afin de permettre la surveillance, l'entretien et la réparation d'un câble électrique souterrain ainsi que d'un coffret électrique, la Commune d'Hyères, propriétaire, constitue au profit de la société Enedis, une servitude de passage, grevant la parcelle cadastrée Section D n° 2649, sise Chemin des Borrels, sur une emprise de 4 m² moyennant la somme de 25 €.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N°37 - GÉOMATIQUE & TERRITOIRE - Dénomination de voies publiques -
Impasse des Pivoines et Impasse du Réal Baye**

Afin de répondre pleinement au Guide Départemental de l'Adressage pour optimiser l'accès des secours, des services à la personne, de la distribution postale et de colis, il convient de renommer 2 impasses communales dont les dénominations actuelles sont en totale discordance avec les règles d'usage en ce domaine

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N°38 - PORT D'HYÈRES (Saint Pierre) - Régie à autonomie financière du
Port Saint Pierre Recrutement d'un Chef du Pôle Financier. .**

La Régie du Port Saint Pierre va subir une perte d'effectif en raison du départ à la retraite de l'agent chargé notamment de la préparation budgétaire.

Dans cette perspective, il apparaît opportun de revoir l'organisation des effectifs et la répartition des missions, en particulier au regard des besoins en personnel d'encadrement.

Cette démarche conduit à envisager la création d'un pôle financier, et le recrutement d'un cadre pour en assurer le pilotage.

Ce recrutement doit s'effectuer sous forme de contrat de droit privé compte tenu de la nature de l'activité de la régie qui relève du secteur industriel et commercial.

Les compétences spécifiques requises pour ce poste ainsi que les conditions particulières d'exercice doivent conduire à adapter la rémunération au niveau d'expérience et à la qualité professionnelle du candidat qui sera retenu à travers un jury de recrutement.

S'agissant d'un poste présentant le caractère d'un emploi permanent, il convient d'envisager la conclusion d'un contrat à durée indéterminée assorti d'une période d'essai.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°39 - PORTS - PORT d'HYERES Saint-Pierre - Exonération des redevances de manutentions à la zone d'activités pour la SNSM.

La Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) est éligible au bénéfice d'exonération de redevances d'amarrage et de stationnement à terre concernant deux de ses embarcations.

En complément, le Conseil Municipal a été amené à se prononcer par délibérations successives, en faveur d'une exonération ponctuelle sur les redevances de manutention et de grutage,

Cependant, la SNSM est régulièrement amenée à mettre à terre ses embarcations sur la zone d'activités du port, pour en effectuer l'entretien annuel, ou pour faire face à une éventuelle avarie

Compte tenu des missions de service public et des activités liées à la sécurité en mer pratiquées par la SNSM, il est proposé d'étendre le dispositif d'exonération permanente aux redevances de manutention et de grutage liées à ces mises à terre périodiques.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°40 - COMMANDE PUBLIQUE - SANTE PUBLIQUE - Démoustication - Achat, installation, fourniture et entretien de pièges à moustiques - Accord-cadre à bons de commande - Années 2019 à 2023 - Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables

Afin de lutter contre la prolifération des différentes espèces de moustiques, il convient, dès à présent, de lancer un marché sous forme de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables relatif à l'achat, l'installation, la fourniture et l'entretien de pièges à moustiques. Ce marché négocié sera passé sous forme d'un accord-cadre à bons de commande passé pour une année à compter de la date de notification, renouvelable par reconduction tacite à la date anniversaire, trois fois pour une période d'un an, et affecté des montants annuels suivants :

- Minimum : sans montant
- Maximum : 600 000 € TTC.

Le projet de dossier de marché négocié est consultable au Service de la Commande Publique.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N°41 - DIRECTION PREVENTION, SECURITE ET ACTIVITES
REGLEMENTEES - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE - Signature d'une
convention-cadre pluriannuelle dans le cadre du Programme d'Actions
de Prévention des Inondations (PAPI) des Petits Côtiers Toulonnais.**

Afin de réduire les conséquences dommageables des inondations de son territoire sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement, la Métropole a mis en oeuvre un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI). Ce programme est soumis à la signature d'une convention entre l'Etat, la Métropole TPM, les 17 communes, le Syndicat de Gestion de l'Eygoutier, le Syndicat Mixte de la Reppe et du Grand Vallat et les co-financeurs identifiés.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N°42 - EAUX - INONDATIONS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du
service public d'assainissement des eaux usées (exercice 2017), réalisé par le
service Assainissement de la Métropole Toulon Provence Méditerranée**

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées (exercice 2017), réalisé par le service Assainissement de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N°43 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Commission
Consultative des Services Publics Locaux - Présentation de l'état des travaux
réalisés par la commission au cours de l'année 2018**

L'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente à son assemblée délibérante un état des travaux réalisés par la commission au cours de l'année précédente.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

